Spécial « mutuelle obligatoire » n°9

Janvier 2017

INFO PRATIC

Tarifs au 1er janvier 2017

Tous les ans, une indexation est appliquée sur nos cotisations complémentaire santé, en fonction de l'évolution de l'indice de la consommation médicale nationale, avec un minimum de 2%.

Depuis le 1er janvier 2016, la loi oblige les employeurs à prendre en charge 50% de la cotisation à la complémentaire santé obligatoire d'entreprise. Constatant que LCL n'avait pas respecté cette obligation, ***FO LCL*** a alerté la direction le 12 février 2016. Il aura fallu attendre juillet pour que LCL régularise sa participation rétroactivement au 1er janvier, tout en se plaignant que cela lui coûtait trop cher... Effectivement, habituée et autorisée par les signataires de l'accord, à ne verser qu'un forfait de 26 € mensuels, devoir débourser maintenant de 26 € minimum jusqu'à 66,69 € par mois, la direction a vu la différence, et de nombreux salariés également !

RBA	Cotisation Isolé 2016	Cotisation isolé 2017	Cotisation Famille 2016	Cotisation Famille 2017
Plancher : - de 29.421 €	587,06 €	599,01 € **+ 11,95 €**	980,36 €	1.000,31 € **+ 19,95 €**
30.000 €	608,10 €	610,80 € + 2,70 €	1.015,50 €	1.020,00 € + 4,50 €
35.000 €	709,45 €	712,60 € + 3,15 €	1.184,75 €	1.190,00 € + 5,25 €
40.000 €	810,80 €	814,40 € + 3,60 €	1.354,00 €	1.360,00 € + 6,00 €
Plafond : + de 47.074 €	939,29 €	958,43 € **+ 19,14 €**	1.568,58 €	1.600,52 € **+ 31,94 €**

Hors participation employeur de 50%

Négociation en cours

Non signataire de l'accord, ***FO LCL*** n'a eu de cesse de réclamer une renégociation. Il aura fallu cette « contrainte » financière pour que, tout d'un coup, la direction accepte de renégocier et même dénonce l'accord actuel !

A la demande de ***FO LCL***, les organisations syndicales jouent à armes égales avec la direction, puisqu'elles sont également assistées par un cabinet d'actuaires. Ce qui nous avait été refusé lors de la précédente négociation et qui avait conduit à l'accord de 2010…

Dans la négociation en cours, **rendre facultative l'adhésion des enfants semble faire l'unanimité**. Cela permettrait aux parents d'être libres de faire adhérer ou non leurs enfants à la complémentaire qu'ils souhaitent.

La future complémentaire santé obligatoire devrait être mise en place fin 2017 voire au 1er janvier 2018.

Comment calculer sa contribution 2017 ?

Calculez votre RBA (salaire brut de base x 13).

Si votre RBA est inférieure ou égale à 29.421 € :

- la part salarié « sans enfant » est de 287,01 €
- la part salarié « avec enfant(s) » est de 500,16 €

Cotisation mensuelle minimale isolé : 23,91 €
Cotisation mensuelle minimale famille : 41,68 €

Si votre RBA est située entre 29.422 et 47.073 € :

1. Multipliez votre RBA par :
   1,018 % si « sans enfant »
   1,700 % si « avec enfant(s) »

Si votre RBA est supérieure ou égale à 47.074 € :

- la part salarié « sans enfant » est de 479,21 €
- la part salarié « avec enfant(s) » est de 800,26 €

Cotisation mensuelle maximale isolé : 39,94 €
Cotisation mensuelle maximale famille : 66,69 €

Conjoint facultatif :	68,12 € /mois	**(+ 15,96 € /an)**
Enfant facultatif :	24,03 € /mois	**(+ 5,76 € /an)**
Ascendant facultatif :	103,32 € /mois	**(+ 24,36 € /an)**
Retraité groupe facultatif :	73,32 € /mois	**(+ 17,64 € /an)**
Sortie Groupe facultatif :	69,67 € /mois	**(+ 16,80 € /an)**

Les tarifs indiqués ici ne concernent ni Alsace-Moselle ni Monaco qui ont des barèmes spécifiques.

Régimes supplémentaires

	2016	2017
Cotisation isolé	14,17 € / mois	14,46 € **+ 2,05 %**
Cotisation Famille	21,17 € / mois	21,60 € **+ 2,08 %**
Conjoint	16,30 € / mois	16,63 € **+ 2,02 %**

Cas d'exemption

La législation a élargi les cas de dispense d'adhésion aux salariés couverts par le régime de leur conjoint issu d'un des dispositifs suivants :

- Régime relevant de la Caisse d'Assurance Maladie des Industries Electriques et Gazières
- Régime local d'Alsace-Moselle
- Contrats d'assurance « Loi Madelin »

Ces cas se rajoutent aux dispenses déjà existantes :

- Conjoint couvert **obligatoirement**
- Mutuelles des fonctions publiques